



Conseil économique et social

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail de la sécurité passive

Cinquante-deuxième session

Genève, 11-14 décembre 2012

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Règlement n° 44 (Dispositifs de retenue pour enfants)

Proposition de complément 7 à la série 04 d'amendements

Communication de l'expert des Pays-Bas*

Le texte ci-après, établi par l'expert des Pays-Bas, vise à prévenir toute divergence d'interprétation quant au membre de phrase «positively guide the lap strap» (dans le texte anglais) sur la position de la sangle abdominale lors de l'essai dynamique. Il est fondé sur un document informel (GRSP-51-31) distribué à la cinquante et unième session du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (voir le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51, par. 29). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement figurent en caractères gras pour les ajouts.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

I. Proposition

Paragraphe 6.2.2, modifier comme suit:

«6.2.2 En ce qui concerne les groupes I, II et III, tous les ... soient supportées par le bassin.

Au cours de l'essai dynamique, la sangle sous-abdominale ne doit pas entièrement passer au-dessus ou remonter sur le bassin du mannequin, afin d'éviter que des forces soient transmises à l'abdomen pendant la période précédant le déplacement maximal de la tête. Cette condition doit être vérifiée avec une caméra à grande vitesse.»

II. Justification

Le GRSP est confronté à plusieurs interprétations différentes des prescriptions relatives au positionnement de la sangle sous-abdominale lors d'un essai dynamique. Lors d'un accident réel, les dispositifs de retenue pour enfants ainsi homologués pourraient causer une pénétration abdominale. L'ajout d'un paragraphe explicatif au texte actuel permet de prévenir ce cas de figure.
